

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2445

Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KABAILOU BERRADA TAOUAD

Date de naissance : 13.07.56

Adresse : HAB. Tuelle

Tél. : 06 29 46 59 65 Total des frais engagés : 2499 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hayat AHANDAR
Endocrinologie et Maladies
Métaboliques
INPE: 091187708

Date de consultation : 21.07.2020

Nom et prénom du malade : Bennada Janaad Age : 13.07.56

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce présenté de l'attestation. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CSA

Signature de l'adhérent(e) : A.B

Le : 23 Juillet 2020

MUPRAS
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/07/2020 CS			150,00	Dr. Hayat AHANAN Endocrinologie et Maladies Métaboliques INPE: 091187703

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/07/2020	2319,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412	21433552	
	00000000	00000000		
	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
	B			
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

وصفة

ORDONNANCE

le 25/07/2006

n° Berrada Jass

182.50 x 11

1)

vitamines solaires (A's)

84.00 x 6

2)

vitamine le

(A's)

28.00 x 6

3)

elucoglycine 100 ml

(A's)

2349.50

PATR

Dr. Hayat AHANDAR
Endocrinologie et Maladies
Métaboliques
INPE: 05.22.73.15.32

Hay AL Qods, El Bernoussi - Casablanca
Tél.: 05.22.73.15.32 - 05.22.73.16.20 - 05.22.73.42245
Fax : 05.22.73.15.72

LOT 200167
EXP 02/2023
PPV 28.00DH
LOT 200167
EXP 02/2023
PPV 28.00DH

28,00

28,00

28,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Amarel 4 mg. cp b 30
P.P.V : 84,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Amarel 4 mg. cp b 30
P.P.V : 84,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Amarel 4 mg. cp b 30
P.P.V : 84,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Amarel 4 mg. cp b 30
P.P.V : 84,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Lantus SoloStar 100U/ml inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH



N° IPP : 497333	N° SEJOUR : 200022541	FACTURE N° 2002009871				DATE D'ENTREE : 21/07/2020		DATE DE SORTIE : 21/07/2020		
ASSURE :						DESTINATAIRE :		KABAILOU-BERRADA,Jaouad		
MALADE : KABAILOU-BERRADA,Jaouad		UF: 6001 CONSULTATION MEDICALE ET AUXI								
NOM JEUNE FILLE :		N° IMMAT C.N.S.S :								
TIERS PAYANT 1 :		N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :								
TIERS PAYANT 2 :										
REF. PC 1 :	REF. PC 2 :	N° SE. SOC. ETRANG. :								
NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE	
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT
CONSULTATION DE MEDECIN CONSULTATION DE SPECIALISTE	Cs	1.00	150.00	150.00					0.00	150.00

Intervenant : 100093 DR. AHANDAR HAYAT		TOTAUX :	150.00							150.00
Arrêtée la présente facture à la somme de : CENT CINQUANTE DHS		PLAFOND PC :							ACOMPTE:	
		REMISE :	0.00	REGLE :	150.00				AVOIR :	
		RESTE DU :	0.00							
DATE FACTURE : 21/07/2020		EDITEE LE : 21/07/2020	PAR: LAHBAR	ACCIDENT DE TRAVAIL :						
VISA				N° DE POLICE :	DATE AT :					
				Règlement à effectuer à l'ordre de :	POLYCLINIQUE C.N.S.S - SIDI BERNOUSSI					
				BANQUE :	BMCE - BERNOUSSI					
				N° compte bancaire :	011780000049210006006888					